

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2012

RENFORCEMENT DE LA PEINE D'INTERDICTION DU TERRITOIRE ET RÉPRESSION DES
DÉLINQUANTS RÉITÉRANTS - (N° 4396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

M. Raimbourg, et Mme Mazetier et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers
gauche

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.